

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2024

---

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS31

présenté par

M. Catteau, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette, Mme Levavasseur,  
Mme Loir, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« d'un »

les mots :

« de deux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à allonger la durée de mise en œuvre de l'aménagement de travail par l'employeur. La durée d'un mois prévue initialement dans ce texte risque en effet d'être trop courte pour un grand nombre d'employeurs qui ont besoin de plus de temps pour réorganiser leurs équipes.